



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
3 juin 2020
Français
Original : anglais

Session annuelle de 2020

1^{er}-5 juin 2020, New York

Point 9 de l'ordre du jour provisoire

Programmes de pays et questions connexes

**Descriptif de programme de pays pour l'Afrique du Sud
(juin 2020-2025)**

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Considérations générales	2
II. Priorités du programme et partenariats	5
III. Administration du programme et gestion des risques	9
IV. Suivi et évaluation	10
Annexe	
Cadre de résultats et d'allocation de ressources pour l'Afrique du Sud (juin 2020-2025)	12



Considérations générales

1. L'apartheid a laissé à l'Afrique du Sud des divisions structurelles et systémiques profondes qui entretiennent un système économique dual et perpétuent les trois obstacles au développement que sont le chômage, la pauvreté et les inégalités. Le chômage s'est aggravé, atteignant 29,1 % en décembre 2019, avec des taux de 41 % pour les jeunes (15-34 ans) et de 31,3 % pour les femmes, contre 27,1 % pour les hommes. Le fort taux de chômage exacerbe les difficultés liées à la lutte contre la pauvreté et les inégalités de revenus.

2. Quarante pour cent de la population vit en dessous du seuil national de pauvreté, fixé à de 647 rands¹ par mois. La pauvreté est la plus élevée chez les Noirs et touche principalement les ménages moins éduqués dirigés par une femme, et ceux situés en zone rurale ou périurbaine et dans les townships. Les inégalités demeurent élevées, même si le coefficient de Gini s'est légèrement amélioré, passant de 0,70 (2006) à 0,68 (2016). L'économie est en récession, avec un taux de croissance inférieur à 2 % en moyenne au cours de la dernière décennie, en grande partie en raison de la sécheresse et du déclin des secteurs minier et manufacturier dû à la faible compétitivité des entreprises, en particulier des petites entreprises. Le réchauffement climatique représente un grand danger pour le développement du pays et compromet la réalisation des objectifs de développement durable².

3. L'indice de développement humain (IDH) est passé de 0,699 (2017) à 0,705 (2018), principalement grâce à l'amélioration de l'accès à l'éducation et à certains services de santé. Ajusté aux inégalités, l'IDH passe à 0,463, soit 34,4 % de moins. À 0,422, l'indice d'inégalité de genre montre que ce type d'inégalité contribue notablement aux inégalités d'ensemble. Des pratiques sexistes profondément ancrées dans la société engendrent des discriminations et banalisent une culture de la violence fondée sur le genre. En matière de gouvernance, l'indice de perception de la corruption de Transparency International fait apparaître une détérioration de la situation dans le pays, passant de 0,495 (1997) à 0,430 (2018), sous l'effet d'allégations de favoritisme, de corruption et de mainmise de l'État.

4. Pour atteindre les objectifs de développement durable, l'Afrique du Sud exploitera ses ressources, fera le bilan des enseignements tirés et favorisera une croissance inclusive. Le Gouvernement a fait des progrès impressionnants dans les domaines de l'enseignement primaire universel, de la protection sociale universelle, grâce à un programme couvrant plus de 17 millions de personnes, de la promotion de l'égalité des genres, avec une proportion de 44 % de femmes dans les corps législatifs³ et de la lutte contre le VIH, notamment avec l'adoption d'un programme de traitement antirétroviral complet qui a permis de réduire le taux de transmission mère-enfant à moins de 1 %.

5. La Constitution de 1996 ouvrait des perspectives pour toutes les races, tous les genres et tous les groupes démographiques et prévoyait un rôle pour le secteur privé en tant qu'accélérateur d'un développement inclusif et porteur de transformation. Néanmoins, l'analyse commune de pays de 2020 révèle qu'il subsiste des obstacles persistants au développement dus à des clivages structurels et géographiques, au poids démesuré de l'exploitation minière, de l'agriculture, de la finance et de l'immobilier dans l'économie, à l'existence de monopoles, à la corruption et à l'affaiblissement des institutions de l'État. Des inquiétudes demeurent quant à la couverture et à la

¹ Soit 35,83 dollars des États-Unis au 12 avril 2020.

² <https://www.exploratorium.edu/climate/looking-ahead#DatasetHowMuchWarmer?>.

³ Examen de la Charte des femmes : <https://www.parliament.gov.za/project-event-details/48>.

viabilité du système de protection sociale, à l'efficacité du ciblage des populations les plus vulnérables et à l'intégration du secteur non structuré de l'économie.

6. Le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable pour la période 2020-2025, élaboré en partenariat avec le Gouvernement, aidera à relever les défis multidimensionnels mentionnés ci-dessus. Coïncidant avec le Cadre stratégique à moyen terme du Gouvernement pour la période 2020-2025, il porte sur quatre des sept priorités de celui-ci : transformer l'économie au service de la population ; promouvoir la transformation sociale ; renforcer la gouvernance et les institutions publiques ; l'Afrique du Sud pour une Afrique et un monde meilleurs.

7. Les quatre priorités stratégiques du Plan-cadre servent de points de départ d'une contribution efficace, utile et durable à l'accélération de la réalisation des objectifs de développement durable en Afrique du Sud : croissance économique inclusive, juste et durable ; capital humain et transformation sociale ; gouvernance efficace, performante et porteuse de transformations ; résilience face aux changements climatiques et gestion durable des ressources naturelles. Une cinquième priorité, l'Afrique du Sud et un monde meilleur, est intégrée dans les quatre priorités.

8. Les priorités stratégiques sont ensuite synthétisées dans le Plan-cadre en neuf réalisations escomptées. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) contribuera principalement à la réalisation de trois d'entre eux, en tirant parti de ses avantages comparatifs dans les domaines de la gouvernance et de la croissance inclusive, en sa qualité d'organisme chef de file, et du suivi et de l'évaluation, et de son rôle d'intégrateur, pour faire en sorte que les personnes qui sont le plus susceptibles d'être laissées de côté – les jeunes, les femmes, les personnes handicapées et les populations vulnérables – soient entendues, soient capables de résilience, se voient offrir des chances et soient associés aux processus de développement.

9. En tant qu'interlocuteur, pour les Nations Unies, de l'Institut national de statistique sud-africain, le PNUD renforcera les capacités de collecte et d'analyse de données ventilées, notamment sur la gestion des terres et la gouvernance foncière, de manière à éclairer l'élaboration des politiques et à suivre la réalisation des objectifs de développement durable. L'expérience, l'efficacité et la performance du PNUD en matière d'adaptation aux changements climatiques et de solutions énergétiques propres et durables seront complétées par les ressources du Centre de services régional et du siège, l'objectif étant d'aider le pays à relever les défis climatiques et énergétiques. Le PNUD s'attachera à la bonne gestion de l'environnement tout en favorisant la création d'emplois.

10. Le PNUD mettra à profit son avantage comparatif en matière de gouvernance pour faire des Nations Unies le principal partenaire de collaboration avec le Gouvernement dans le domaine du renforcement des institutions publiques, notamment des organismes électoraux, de la Commission de la fonction publique et du Parlement, ainsi que des organisations de la société civile, en mettant l'accent sur la lutte contre la corruption et l'appui à la participation inclusive et à la cohésion sociale. Il travaillera avec le Pôle Financement des objectifs de développement durable, la Banque africaine de développement, l'Union européenne, le Fonds monétaire international et d'autres partenaires pour recenser les possibilités, y compris auprès du secteur privé, de stimuler les investissements aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable et de la croissance inclusive.

11. Les principaux facteurs de succès du programme de pays pour la période 2013-2020 ont été l'accent accru mis sur les interventions de niveau local et le renforcement des institutions. Le PNUD a développé et étendu ses partenariats à l'échelle provinciale dans les provinces de Limpopo, du Cap-Oriental, de KwaZulu-Natal et de

Gauteng, en axant son action sur les plus démunis. Les populations vulnérables vivant dans des paysages agricoles sujets aux incendies ont bénéficié de stratégies de gestion des catastrophes climatiques et d'intervention en cas de catastrophe ; des systèmes de financement inclusif ont été mis en place à l'intention des femmes chefs d'entreprise ; les capacités des femmes juges ont été renforcées aux fins de la lutte contre la violence fondée sur le genre et le féminicide.

12. Le PNUD a lancé un programme intitulé « Youth by the Youth », qui met en relation les entrepreneurs et les marchés et les banques, et s'est associé à la province de Gauteng dans les domaines du développement des petites entreprises et de la protection sociale afin que le secteur informel puisse bénéficier de subventions sociales. Il a apporté son appui aux provinces du KwaZulu-Natal et du Limpopo dans les domaines de la déontologie des dirigeants, de la participation des citoyens aux opérations électorales et du renforcement des systèmes de santé, et aidé le South African National Aids Council à lutter contre la stigmatisation et la discrimination liée au sida par des approches fondées sur les droits humains.

13. Le PNUD a renforcé la plateforme de sécurité régionale de l'approvisionnement en eau dans le bassin d'importance stratégique de l'Orange-Senqu ; soutenu l'élaboration de la loi sur le salaire minimum, dont bénéficient 6 millions de personnes, dont au moins 26 % de femmes⁴ ; élargi les ambitions relatives à la diffusion des énergies renouvelables par une réforme des politiques, la remise à neuf des éoliennes et des activités de formation de techniciens en énergie éolienne ciblant les jeunes (dont au moins 40 % de femmes). Le PNUD a également aidé à établir un atlas national des vents et encouragé l'adoption de normes et de règlements juridiquement contraignants favorisant les appareils à faible consommation d'énergie.

14. Dans le cadre du renforcement de la coopération Sud-Sud, l'Afrique du Sud a contribué aux efforts de secours menés en République-Unie de Tanzanie pour réhabiliter des infrastructures critiques mises à mal par le tremblement de terre de Kagera en 2016. Le programme de pays pour la période 2013-2020 n'a pas permis un développement suffisant de la coopération Sud-Sud, et le PNUD s'emploiera à donner une plus grande place à cette question dans le nouveau programme de pays.

15. Dans l'évaluation finale du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable de 2017, il a été noté dans l'ensemble que les priorités nationales avaient été bien respectées mais que les indicateurs avaient été mal définis⁵. Il y est également fait état d'une demande croissante d'expertise technique dans les domaines de la santé, du travail, de l'environnement et de la protection sociale. Dans cette évaluation, comme dans l'analyse commune de pays (2017), il a été recommandé de fournir une aide rapide, souple et de qualité, selon le mot d'ordre « Unis dans l'action », dans le contexte d'un pays à revenu intermédiaire supérieur. Dans l'évaluation du précédent programme de pays du PNUD, il a été admis que le Programme agissait conformément aux priorités de développement du pays telles qu'elles étaient définies dans le Plan-cadre, le Cadre stratégique à moyen terme du Gouvernement pour la période 2014-2019 et les plans stratégiques du PNUD pour les périodes 2014-2017 et 2018-2021. Il a également été établi dans cette évaluation que l'action du PNUD était dispersée, que le Programme devait mieux concilier le règlement des problèmes mondiaux à l'échelle locale et la réponse aux besoins locaux, et que son système de suivi et de communication de l'information devait rendre compte des effets sur les populations.

⁴ *Quarterly Labour Force Survey*, février 2020.

⁵ Le précédent Plan-cadre était initialement prévu pour la période 2013-2017, tout comme le programme de pays du PNUD, mais la période a été prolongée à la demande du Gouvernement et de l'équipe de pays des Nations Unies.

16. Parmi les autres enseignements tirés des consultations tenues avec les parties prenantes, il convient de mentionner la nécessité d'améliorer la communication, la coordination et les interventions en aval et de diversifier les partenariats. Dans son rapport de 2017 sur la coopération pour le développement des pays à revenu intermédiaire⁶, le Secrétaire général a mis en avant l'importance du partenariat du PNUD avec le Gouvernement, qui a été amplifiée par le fait que des efforts de collaboration sont nécessaires pour mettre en œuvre le Programme 2030 et l'Agenda 2063 de l'Union africaine. Dans le programme de pays pour la période 2020-2025, le PNUD s'appuie sur son avantage comparatif, les enseignements tirés et la nécessité d'une action ciblée, efficace, durable et porteuse de changements.

17. Le nouveau programme de pays sera différent en ce qu'il donnera la priorité au mot d'ordre « Unis dans l'action » et à l'appui au Gouvernement dans la lutte contre la propagation de la maladie à coronavirus (COVID-19) à court terme, tout en instituant à long terme des mesures visant à renforcer la résilience, à favoriser la réintégration et à mettre fin à la stigmatisation et à la discrimination. Fondamentalement, le programme de pays évitera une action en ordre dispersé en ne contribuant qu'à trois réalisations prévues dans le Plan-cadre. Il se concentrera sur la démarginalisation des jeunes et des femmes comme moyen de réduire la pauvreté et les inégalités et comptera sur l'innovation pour trouver des solutions locales permettant d'accélérer la réalisation des objectifs de développement durable.

18. Le PNUD multipliera les initiatives auprès du secteur privé et des fondations pour solliciter des investissements d'impact liés aux objectifs de développement durable et tirera parti des expériences du Réseau mondial pour les politiques, du Centre de services régional pour l'Afrique, du Pôle Financement des objectifs de développement durable et du siège. La recherche fondée sur des données factuelles et les collaborations avec des groupes de réflexion seront davantage encouragées, afin d'éclairer les politiques, la planification et le suivi en matière de développement humain durable. Le PNUD pourra compter sur son rôle d'intégrateur et sur son expérience de la coordination de l'action menée par le Gouvernement, l'ONU et la société civile dans le domaine des objectifs de développement durable.

II. Priorités du programme et partenariats

19. Le programme de pays du PNUD pour la période 2020-2025 est axé sur la démarginalisation et l'emploi des jeunes et des femmes, conditions préalables à la réduction de la pauvreté et des inégalités en Afrique du Sud. Le programme de pays est aligné sur trois des neuf réalisations prévues dans le Plan-cadre, à savoir l'accès à des perspectives sociales et économiques équitables, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice, et la résilience face aux changements climatiques. Il prévoit la mise en œuvre des six solutions types définies dans le Plan stratégique du PNUD pour la période 2018-2021 et donne la priorité à cinq des six domaines thématiques⁷ de l'offre régionale du PNUD pour la période 2020-2021, y compris les axes fondamentaux d'action qui lui sont associés⁸.

20. Le programme de pays sera mis en œuvre au moyen de projets regroupés dans trois ensembles interdépendants, en mettant l'accent sur la nécessité de ne laisser

⁶ [A/72/329](#).

⁷ Les priorités du programme seront les suivantes : gestion des ressources naturelles, transformation structurelle, emploi et démarginalisation des jeunes et des femmes, adaptation aux changements climatiques et atténuation de leurs effets, et énergie abordable et durable.

⁸ Bonne gouvernance généralisée ; transformation numérique ; financement durable et novateur ; communications et partenariats stratégiques ; coopération Sud-Sud ; recherche en matière de développement.

personne de côté et la réalisation des objectifs de développement durable. Étant donné que la pandémie de COVID-19 pourrait avoir des répercussions au-delà de la période couverte par le programme de pays, les ensembles de projets, en particulier celui relatif à la croissance inclusive et durable, intégrera de façon systématique les réponses apportées à court et moyen terme à la pandémie ainsi que les interventions à long terme, sur le plan socioéconomique et en matière de gouvernance, qui contribueront à préserver les acquis du développement et à stimuler un relèvement complet.

Ensemble de projets 1 : Une croissance économique inclusive, juste et durable

21. La croissance économique doit se faire par et pour les individus. Cela signifie qu'il faut que la croissance économique soit inclusive et durable, de sorte que tous les Sud-Africains, en particulier les femmes, les jeunes, les personnes handicapées et les autres groupes marginalisés, aient accès à des perspectives sociales et économiques. Pour ce faire, on développera dans l'économie circulaire des chaînes de valeur qui soient capables de créer des emplois et des entreprises, informées des risques et durables sur le plan environnemental.

22. Les efforts porteront essentiellement sur la formation au numérique et l'entrepreneuriat ; le renforcement de l'accès à la terre pour les personnes vivant en milieu rural et l'amélioration de l'agriculture à petite échelle ; le renforcement de la protection sociale pour les groupes les plus vulnérables de la société, notamment par une assurance sociale ciblée pour les femmes⁹ et les personnes travaillant dans le secteur informel¹⁰. Les possibilités offertes par la quatrième révolution industrielle seront exploitées en remédiant à l'inadéquation des compétences et en offrant des services de développement des entreprises, l'objectif étant de préparer la main-d'œuvre à une transition des emplois vers les énergies renouvelables. La coordination intragouvernementale avec le secteur privé sera essentielle pour créer des emplois.

23. Le PNUD fournira une assistance technique en matière de recherche juridique et stratégique, de dialogue social et de développement humain et encouragera l'utilisation de données factuelles et le recours à des programmes de valorisation pour aider le Gouvernement à remédier avec détermination aux défaillances du système d'administration des biens fonciers et de gestion des terres. Le PNUD s'emploiera à faire reconnaître l'intérêt de l'innovation inclusive dans les stratégies nationales, les politiques en matière de science et d'innovation et les programmes de recherche-développement. Il soutiendra la participation des populations à faible revenu, en tant que producteurs et consommateurs d'innovation, dans les chaînes de valeur des entreprises et de l'industrie et veillera à ce que les petites entreprises et microentreprises soient en mesure de participer aux activités économiques.

Ensemble de projets 2 : Une gouvernance efficace, performante et porteuse de transformations

24. La fonction publique doit encore relever le défi de s'acquitter de ses fonctions de manière transparente, responsable et efficace¹¹. L'action du programme en matière de gouvernance porteuse de transformations visera à renforcer la prestation de services axés sur les objectifs de développement durable, permettant ainsi de mettre en place un État développementaliste et d'améliorer la connaissance des mécanismes

⁹ Département de la planification, du suivi et de l'évaluation et PNUD, *Policy Options for Extending Social Protection to Informal Workers in South Africa*, 2018.

¹⁰ Centre de services régional pour l'Afrique du PNUD, *Extension of Social Protection to the Informal Economy: Assessing extension of Social Protection to Informal Workers in Africa*, février 2020.

¹¹ Gouvernement sud-africain, *Towards a 25-year review: 1994-2019*.

de gouvernance. La participation de tous les citoyens dans le cadre d'espaces de dialogue, la prise en compte des questions de genre et les approches fondées sur les droits humains, associées à des programmes d'éducation civique, sont considérées comme des moyens importants pour y parvenir.

25. Le PNUD travaillera de façon concertée avec les organismes des Nations Unies dans le cadre de structures coordonnées afin de renforcer les capacités nationales et infranationales de lutte contre la pandémie de COVID-19, en mettant l'accent sur les personnes les plus vulnérables. L'action en faveur de la déontologie des dirigeants, qui aura pour fondement la prévention et la répression de la mainmise de l'État et de la corruption ainsi que la promotion du professionnalisme et des contrats de service, sera une priorité. Face à l'accentuation des clivages sociaux dont témoignent l'augmentation de la violence fondée sur le genre et des féminicides ainsi que des attaques perpétrées contre les ressortissants étrangers et de la xénophobie, le PNUD donnera la priorité au renforcement de la cohésion sociale entre toutes les parties prenantes, à la réduction de la stigmatisation des personnes touchées par le VIH/sida, la COVID-19 et la tuberculose, en s'appuyant sur des approches fondées sur les droits humains et des données factuelles de meilleure qualité.

26. Le renforcement des capacités des institutions de contrôle, notamment l'aide apportée aux organismes de gestion des élections en faveur des innovations et de la dématérialisation afin de renforcer la confiance dans les opérations électorales, constitue un moyen d'action immédiat pour les élections locales de 2021 et les élections provinciales et nationales de 2024. Les systèmes de gouvernance et de responsabilité liés au financement des objectifs de développement durable verront leur efficacité renforcée. Le PNUD s'associera à la Commission de la fonction publique et au Trésor national pour renforcer les capacités en matière de budgétisation tenant compte des questions de genre, et au secteur privé pour mettre en place à titre expérimental le label égalité des sexes. Dans l'esprit de la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap, le PNUD fera du handicap une priorité de ses travaux et établira des partenariats avec les départements concernés.

27. Il est tout aussi essentiel de renforcer l'élaboration, la planification, la budgétisation et l'exécution des politiques et d'améliorer les capacités de suivi et d'évaluation à tous les niveaux de l'administration. Le PNUD favorisera le partage des connaissances entre les organismes du secteur public sud-africain et leurs homologues des pays du Sud et du Nord.

Ensemble de projets 3 : Résilience face aux changements climatiques et gestion durable des ressources naturelles

28. Les phénomènes météorologiques préjudiciables, les pénuries d'eau et les coupures d'électricité mettent en évidence la vulnérabilité du pays aux effets des changements climatiques, qui nécessitent des mesures d'adaptation aux coûts élevés et des transitions sans précédent dans le processus de développement¹². Le PNUD accompagnera le Gouvernement dans ses efforts visant à limiter les démarches fragmentées et non coordonnées dans le cadre de certains accords multilatéraux importants et à nouer le dialogue avec le secteur privé dans l'optique de partenariats.

29. La sécurité énergétique peut être considérablement renforcée par le développement des technologies d'énergie renouvelable (par exemple, solaire et éolienne) et des solutions à haut rendement énergétique, qui permettraient d'accélérer l'adoption de ces technologies et d'intensifier les partenariats. L'appui à la coordination avec les pays voisins aux fins d'une meilleure exploitation des cours

¹² Commission nationale de planification, *National Development Plan 2030*, chapitre 5 : Environmental Sustainability: An Equitable Transition to a Low-Carbon Economy, 2012.

d'eau transfrontaliers permettra d'améliorer la sécurité de l'approvisionnement en eau au moyen de solutions fondées sur la nature dans les principaux bassins hydrographiques de la région de la Communauté de développement de l'Afrique australe. La solidarité régionale s'en trouvera renforcée, notamment par l'application d'accords communs sur la gestion intégrée des ressources en eau, en particulier concernant la gestion des terres, la surveillance de la qualité de l'eau, l'accès aux ressources, les mécanismes de distribution et les infrastructures¹³.

30. La gestion et l'utilisation durable des ressources naturelles, y compris la réforme agraire, contribueront à une croissance économique inclusive et durable par le développement d'entreprises fondées sur la nature. Le PNUD mettra à profit les sources inexploitées de bioéconomie du pays, riche potentiel d'innovation permettant d'accélérer le développement des entreprises et l'innovation¹⁴.

Partenariats stratégiques

31. La stratégie opérationnelle consiste à inclure les femmes, les jeunes et les personnes handicapées dans la mise en œuvre de ces trois ensembles de projets interdépendants visant à réduire la pauvreté et les inégalités et à créer des emplois, au moyen de solutions faisant intervenir l'ensemble de la société et mettant l'accent sur le développement durable local, la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire. Le PNUD continuera de tirer parti de sa présence mondiale et de ses partenariats avec des institutions bilatérales et multilatérales pour faciliter la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire par l'échange de bonnes pratiques et des activités de formation. Des partenariats seront établis dans tous les secteurs et à tous les échelons du Gouvernement.

32. Les organismes publics chargés de la surveillance, notamment la Commission électorale indépendante, la Commission de la fonction publique et l'Institut national sud-africain de développement énergétique, seront mobilisés pour dégager des stratégies harmonisées et étudier des possibilités de financement public et de partage des coûts. Le PNUD établira des partenariats stratégiques avec des laboratoires d'idées pour diriger la réflexion sur les politiques, par exemple en ce qui concerne les incidences socio-économiques de la COVID-19, les rapports nationaux sur le développement humain et les rapports sur les objectifs de développement durable.

33. Le programme mobilisera les organisations de la société civile dans le cadre d'espaces de concertation sur les politiques et d'activités de perfectionnement. Pour les partenaires bilatéraux et multilatéraux et le secteur privé, l'accent sera mis sur l'activation de l'Appel à l'action du secteur privé et du Pacte mondial par la promotion des investissements à impact dans les entreprises axées sur les objectifs de développement durable, en utilisant les pépinières d'entreprises et l'innovation dans des domaines tels que le développement de la chaîne de valeur et l'adaptation aux changements climatiques. Les partenariats avec les institutions financières internationales seront renforcés pour tirer parti de l'expertise technique.

34. Des initiatives seront prises en faveur de la mobilisation des ressources, y compris au moyen de plateformes de financement participatif, pour les investissements à impact liés aux objectifs de développement durable. Le PNUD élaborera des programmes conjoints avec les organismes des Nations Unies et les partenaires multilatéraux. Le laboratoire d'accélération servira d'espace de recherche de solutions novatrices aux problèmes qui touchent la société, où seront mises en avant l'innovation populaire et les technologies numériques dans tous les domaines d'activités. Compte tenu de la volonté du pays de contribuer à une Afrique et un

¹³ Autorités chargées de la gestion du bassin de l'Orange-Senqu et du bassin du Limpopo.

¹⁴ Département des affaires environnementales, *National Biodiversity Economy Strategy*, 2016.

monde meilleurs, le PNUD soutiendra l'Afrique du Sud dans ses initiatives transfrontières et ses efforts de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire visant à promouvoir des échanges favorisant un développement transformateur, conformément aux résultats de la deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud.

III. Administration du programme et gestion des risques

35. La mise en œuvre réussie du programme de pays repose sur une forte appropriation par le Gouvernement, les partenaires et les groupes cibles. L'une des stratégies de gestion des risques est l'examen périodique des capacités des partenaires et du personnel à mettre en œuvre le programme, qui s'accompagne de mesures d'atténuation.

36. Parmi les principaux risques opérationnels figurent les questions liées au contrôle de conformité et de supervision, les initiatives parallèles plutôt que les approches intégrées, le manque de volonté politique en faveur de méthodes innovantes, le manque de marge de manœuvre pour la mobilisation des ressources compte tenu du statut de pays à revenu intermédiaire supérieur de l'Afrique du Sud et des normes patriarcales et culturelles. Ces problèmes seront atténués au moyen de partenariats stratégiques, d'activités de sensibilisation et de partage des connaissances et grâce à l'utilisation des outils et du système de gestion des risques du PNUD, qui permettront aux partenaires d'être mieux informés et de mieux réagir.

37. La pandémie de COVID-19 a mis en évidence les risques associés à la mise en œuvre du programme, qui doivent être évalués régulièrement. Il est trop tôt pour déterminer les effets de la COVID-19 sur la pauvreté et le développement général en Afrique du Sud, mais les risques qui y sont liés seront suivis de près. Pour lutter de manière robuste contre la COVID-19, le PNUD redéfinira ses programmes et ses priorités et mobilisera de nouvelles ressources, selon les besoins.

38. Conformément au plan de continuité des opérations de l'équipe de pays des Nations Unies, le PNUD utilisera les mécanismes de coordination des interventions multisectorielles mis en place par le Comité de gestion des risques et les acteurs nationaux et infranationaux comme principaux moyens d'atténuer les risques liés aux programmes et aux projets. Les principales menaces qui pèsent sur la réalisation des objectifs du programme sont la stagnation de la croissance économique, les élections locales (2021) et provinciales (2024), les crises énergétiques prolongées, les inondations et les sécheresses provoquées par les changements climatiques, les occasionnelles manifestations pour la prestation de services, les attaques xénophobes et la hausse de la violence sexuelle et fondée sur le genre qui menacent la cohésion sociale et l'évolution de la COVID-19 et les autres pandémies potentielles.

39. Malgré ces menaces, les infrastructures relativement bonnes du pays constituent des atouts, de même que la population jeune et éduquée, la couverture et l'utilisation de la quatrième révolution industrielle et la volonté du Gouvernement de positionner l'Afrique du Sud comme centre d'investissement en Afrique. Le PNUD renforcera les mécanismes de gouvernance existants à l'échelle du système des Nations Unies et des programmes afin de favoriser la participation de l'administration et des parties prenantes dans le contexte du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable pour la période 2020-2025.

40. Pour assurer une gestion efficace du programme, le PNUD organisera des réunions trimestrielles avec les parties prenantes et les comités de pilotage des ensembles de projets, y compris des consultations menées par les citoyens, en vue de recueillir leur avis et de promouvoir la transparence et la confiance. Des examens

périodiques¹⁵ des performances¹⁶, des visites de sites et des outils de suivi numériques novateurs permettront de gérer efficacement et rapidement l'exposition aux risques et d'exploiter les possibilités. En ce qui concerne les partenariats avec le secteur privé, l'approche de la gestion des risques et la politique et les procédures de diligence raisonnable seront mentionnées. Toutes les initiatives éligibles seront soumises à une sélection rigoureuse au regard des critères d'assurance de la qualité et des normes sociales et environnementales.

41. Le présent descriptif de programme de pays donne un aperçu de la contribution du PNUD aux résultats nationaux et constitue le principal moyen de rendre compte au Conseil d'administration de la mesure dans laquelle les résultats correspondent aux objectifs fixés et de l'utilisation des ressources allouées au programme. La manière dont les directeurs de programme au niveau du pays, de la région et du siège doivent rendre compte des activités qu'ils mènent dans le cadre du programme de pays est précisée dans les politiques et procédures relatives aux programmes et aux opérations du PNUD ainsi que dans le cadre régissant les contrôles internes.

42. Le programme sera exécuté à l'échelle nationale. Si nécessaire, l'exécution nationale peut être remplacée par l'exécution directe d'une partie du programme, ou de la totalité en cas de force majeure. La politique harmonisée concernant les transferts de fonds sera appliquée en coordination avec les autres organismes des Nations Unies pour gérer les risques financiers. Les définitions et les classifications des coûts afférents au programme et aux activités liées à l'efficacité du développement seront appliquées aux différents projets concernés.

IV. Suivi et évaluation

43. Le PNUD élaborera un plan intégré de suivi et d'évaluation fondé sur les principes de la gestion axée sur les résultats afin de suivre les progrès accomplis au regard des priorités du programme. Ces données seront versées dans les plateformes de communication de l'information et de partage des résultats à l'échelle de l'Organisation des Nations Unies. Le cadre de suivi et d'évaluation servira d'instrument de mesure clé pour faciliter l'évaluation et la communication d'informations en continu. Le PNUD veillera à ce que la ventilation des données devienne partie intégrante de la conception et de la mise en œuvre du programme et du suivi des résultats pour les groupes cibles, y compris au moyen de son marqueur genre et d'autres marqueurs. Une analyse régulière des questions de genre l'aidera à suivre les dépenses et à améliorer la planification et la prise de décision concernant les résultats liés au marqueur genre. Conformément à l'objectif de ne laisser personne de côté, les données du programme de pays seront ventilées de manière à garantir des services soient fournis à tous les groupes prioritaires.

44. Le PNUD continuera de renforcer les capacités afin d'entreprendre un suivi régulier des activités sur le terrain et de fournir une assurance de la qualité conformément au cadre de résultats et aux directives relatives à l'assurance de la qualité des projets. Les évaluations à mi-parcours et finales feront partie intégrante de la gestion des programmes et des projets afin que les enseignements tirés et les meilleures pratiques soient utilisés pour améliorer l'efficacité et l'efficience. Le PNUD continuera de diriger la mise en œuvre de la politique harmonisée concernant les transferts de fonds en vue de garantir que les activités de gestion des risques fiduciaires, d'assurance qualité et de suivi des programmes soient menées

¹⁵ Annuels, à mi-parcours et en fin de cycle.

¹⁶ Audits, évaluations et missions de contrôle.

régulièrement de manière à promouvoir les gains d'efficacité dans les achats et la gestion des ressources des Nations Unies.

45. Au moins 5 % du budget de chaque projet sera affecté aux fonctions de suivi et d'évaluation et de communication et au renforcement des effectifs. Le suivi et l'évaluation seront effectués en partenariat avec la Commission nationale de planification du Département de la planification, du suivi et de l'évaluation et l'Institut national de statistique sud-africain. Le PNUD renforcera les capacités des autorités nationales et infranationales de produire et d'utiliser des données pour améliorer l'élaboration des politiques et le suivi des objectifs de développement durable en accueillant l'indaba africain sur l'évaluation et le suivi et diverses formations sur ces questions. Afin d'assurer la durabilité financière, le PNUD imputera systématiquement les coûts directs des projets de manière à refléter les dépenses encourues à l'appui de la gestion des projets. Le plan d'évaluation du programme comprendra des évaluations à mi-parcours et des évaluations finales qui éclaireront l'évaluation du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable.

46. En partenariat avec des groupes de réflexion, le PNUD mènera des recherches sur des questions présentant un intérêt pour le pays afin de favoriser la programmation de qualité et d'éclairer la prise de décisions. Les groupes du suivi et de l'évaluation et de la gestion des connaissances travailleront de concert pour mettre en œuvre une gestion intégrée des connaissances. Plusieurs rapports sur le développement humain, les inégalités et l'état d'avancement des objectifs de développement durable seront élaborés pour les autorités nationales, provinciales et municipales. Le PNUD continuera d'appliquer sa stratégie de partenariat et de communication pour faire connaître sa contribution aux résultats du développement aux parties prenantes, aux groupes cibles et aux partenaires de manière transparente, au moyen d'outils de médias sociaux innovants et conviviaux.

Annexe

Cadre de résultats et d'allocation de ressources pour l'Afrique du Sud (juin 2020-2025)

Objectif du pays : Une croissance économique inclusive, juste et durable

Réalisation 1 énoncée dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable faisant intervenir le PNUD : D'ici à 2025, tous les Sud-Africains, en particulier les femmes, les jeunes et les autres groupes marginalisés, auront accès à des perspectives sociales et économiques équitables

Réalisation correspondante du plan stratégique (réalisation n° 1) : Promouvoir l'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données et fréquence de la collecte, et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (milliers de dollars)</i>
Ind. 1.1.1. Pourcentage de la population vivant sous le seuil de pauvreté international (1,9 dollar) NR : 33,8 % (2010) NC : 18,8 %. Ind. 1.2.1. Pourcentage de terres transférées aux paysans sans-terre d'ici à 2024 NR : 9 % NC : 15 % Ind. 1.2.2. Indice de développement humain NR : 0,705 (2019) NC : > 0,750	Source : Enquête sur les conditions de vie, statistiques sur les subventions sociales : Département du développement social ; enquête générale sur les ménages ; recensement agricole ; Sécurité alimentaire en Afrique du Sud ; Rapport sur le développement humain Rapports d'évaluation, notamment ceux établis par le Département de la planification, du suivi et de l'évaluation Fréquence de la collecte : annuelle Entités responsables : Département de l'agriculture, de la réforme agraire et du développement rural, Département du développement économique, Institut national de statistique sud-africain ; PNUD	Produit 1.1 : Le programme de protection sociale est élargi de manière à inclure les travailleurs du secteur informel, en particulier les femmes, dans le cadre des réformes de la sécurité sociale. Ind. 1.1.1. Augmentation de la proportion de femmes couvertes, en particulier parmi les travailleuses domestiques et du secteur informel, par les politiques en matière d'assurance ou de protection sociale. NR : 21 % NC : 42 % Ind. 1.1.2. Pourcentage des transferts sociaux destinés aux groupes vulnérables (en particulier les femmes rurales) non couverts actuellement NR : 0 NC : 45 % Produit 1.2 : Les principales institutions nationales renforcent leurs capacités de concevoir et mettre en œuvre des politiques et programmes nationaux inclusifs¹⁷ et intégrés en matière de réforme agraire équitable et de développement durable local Ind. 1.2.1. Nombre de politiques, de programmes et de solutions innovants tenant compte des questions de genre élaborés et mis en œuvre aux niveaux national et infranational pour lutter contre l'inégalité en matière de propriété foncière, améliorer les moyens de subsistance et accroître l'accès à la terre des pauvres en milieu rural, en particulier les femmes et les jeunes NR : 0 NC : 4	Département du développement social ; Département de l'emploi et du travail Commission nationale de planification ; Département de la planification, du suivi et de l'évaluation, Institut national de statistique sud-africain ; Gauteng, Département du développement économique ; organismes des Nations Unies, organisations de travailleurs du secteur informel, Départements provinciaux chargés des terres, de l'agriculture, de l'environnement et du développement rural ; Agence nationale pour le développement de la jeunesse ; Ministère de l'agriculture, de la réforme agraire et du développement rural, Fonds pour l'environnement mondial, Fonds vert pour le climat ; Administrations provinciales et municipales Département du développement des petites entreprises ;	Ressources ordinaires : 1 085 Autres ressources : 7000

¹⁷ En partenariat avec le Gouvernement, pour lutter contre les inégalités en matière de propriété foncière et accroître l'accès à la terre des personnes vivant dans les zones rurales, en particulier les femmes et les jeunes, afin d'améliorer leurs moyens de subsistance et leur sécurité alimentaire.

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données et fréquence de la collecte, et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (milliers de dollars)
Ind. 1.3.1. Taux de pauvreté multidimensionnelle ventilé par sexe, situation géographique, âge, revenu, race, appartenance ethnique et statut migratoire NR : 0,032 (2018) NC : > 0,016 Ind. 1.3.2. Coefficient de Gini NR : 0,68 (2019) NC : ≤ 0,65 Ind. 1.3.3. Dépenses totales affectées aux services essentiels, en pourcentage des dépenses publiques totales. NR : 20 % NC : ≥ 25 % [Protocole de la Communauté de développement de l'Afrique australe et de l'Union africaine] Ind. 1.4.1. Taux de chômage NR : niveau national : 29 % Femmes : 31,3 % Hommes : 27,1 % Jeunes : 56,4 % NC : ≤ 21 pour les femmes et les hommes ≤ 35 pour les jeunes	Source : Rapports sur les objectifs de développement durable, rapports sur le développement humain, enquête démographique et sanitaire, enquêtes sur la participation à la vie économique, Institut des petites entreprises ; Agence pour le développement des petites entreprises ; indice de compétitivité du Forum économique mondial Fréquence de la collecte : annuelle et biennale Entités responsables : Département du développement des petites entreprises, Institut national de statistique sud-africain	Ind. 1.2.2. Proportion de la population bénéficiant au niveau local de solutions élaborées pour résoudre le problème de la propriété foncière (ventilée par femmes et jeunes) NR : 0 NC : 75 % (50 % de femmes ; 20 % de personnes handicapées) Produit 1.3 : Les capacités institutionnelles aux niveaux national et infranational sont améliorées afin de planifier des modalités novatrices de prestation de services et d'accélérer la lutte contre la pauvreté multidimensionnelle, le chômage et les inégalités Ind. 1.3.1. Existence de politiques et de stratégies intégrées visant à réduire la pauvreté multidimensionnelle NR : Non NC : Oui Ind. 1.3.2. Nombre de plateformes de mise en réseau et d'échanges entre les secteurs privé et public sur le développement des entreprises afin de remédier à l'inefficacité du système d'information sur le marché du travail, et compétences numériques créées : NR : 0 NC : 10 Ind. 1.3.3. Nombre d'institutions publiques nationales et infranationales ayant mis en place des politiques et des plans fondés sur des données pour renforcer la prise de décision et la cohésion sociale et prévenir les risques de conflit NR : 0 NC : niveau national 2 ; niveau infranational 9 Produit 1.4 : Un programme complet de développement des entreprises, de l'entrepreneuriat chez les jeunes et des fournisseurs est lancé à l'intention des entreprises rurales et non agricoles et permet d'améliorer la qualité des services liés au développement des entreprises¹⁸ pour les microentreprises et petites et moyennes entreprises et les chaînes de valeur Ind. 1.4.1. Nombre et type de microentreprises et petites et moyennes entreprises appartenant à des jeunes et des femmes qui passent du stade de la stabilisation à celui de la croissance grâce aux services liés au développement des entreprises	Agence pour le développement des petites entreprises ; Massachusetts Institute of Technology, Université Stanford, établissements d'enseignement et de formation techniques et professionnels, Development Bank of Southern Africa, Council for Scientific and Industrial Research, organisations non gouvernementales et de la société civile, Secteur privé ; Microsoft, organisations de producteurs	

¹⁸ Formation technique, accès au financement, numérisation et transfert de technologie et marchés.

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données et fréquence de la collecte, et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (milliers de dollars)
		NR : 0 NC : 100 (50 entreprises appartenant à des jeunes, 50 appartenant à des femmes) Ind. 1.4.2. Nombre de nouvelles entreprises rurales et non agricoles dirigées par des jeunes ou des femmes, ou appartenant à des jeunes ou des femmes, qui bénéficient de services d'appui au développement des entreprises. NR : 0 NC : 100 (50 entreprises possédées ou dirigées par des jeunes, 50 possédées ou dirigées par des femmes) Ind. 1.4.3. Nombre de jeunes, y compris dans les réseaux de jeunes, ayant acquis des compétences numériques leur permettant d'améliorer leur employabilité (ventilé par sexe et zone géographique) NR : 0 NC : 250 (40 % dans des entreprises dirigées par des femmes, 40 % dans des entreprises dirigées par des hommes, 20 % dans des entreprises dirigées par des personnes handicapées ; 60 % en milieu urbain, 40 % en milieu rural) Ind. 1.4.4. Nombre de microentreprises et petites et moyennes entreprises utilisant des plateformes de développement des fournisseurs pour créer des chaînes de valeur inclusives et durables. NR : 0 NC : 20 Ind. 1.4.5. Nombre de coopératives de petits propriétaires [axées sur les femmes et les jeunes] bénéficiant d'un appui pour accéder aux marchés et aux chaînes de valeur NR : 195 NC : 350		

Objectif du pays : Une gouvernance efficace, performante et porteuse de transformations

Réalisation 2 énoncée dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable faisant intervenir le PNUD : D'ici à 2025, les femmes et les groupes marginalisés pourront s'impliquer de manière significative dans le processus de prise de décision et saisir la justice

Réalisation correspondante du plan stratégique (réalisation n° 2) : Accélérer les transformations structurelles propices au développement durable

	Source : Rapport et études sectoriels, enquête sur les conditions de vie ; enquête démographique et sanitaire, rapports de recensement. Études commandées ; rapports sur le développement humain, rapports parlementaires et d'organisations de la société	Produit 2.1 : Les capacités sont renforcées dans l'ensemble de l'administration en vue d'intégrer le Programme de développement durable à l'horizon 2030, l'Accord de Paris et d'autres accords internationaux dans les plans et budgets de développement et d'analyser les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable	Départements gouvernementaux, dont le Département de la planification, du suivi et de l'évaluation, Institut national de statistique sud-africain ; Commission de la fonction publique, Commission nationale de planification, groupes de	Ressources ordinaires : 1 086 Autres ressources : 14 000
--	--	--	--	--

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données et fréquence de la collecte, et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (milliers de dollars)
	civile, indices agrégés ¹⁹ , discours sur l'état de la nation Fréquence de la collecte : annuelle et biennale Entité responsable : Institut national de statistique sud-africain	grâce à des solutions innovantes et fondées sur des données (réalisation 1.1.1 du plan stratégique) Ind. 2.1.1 : Nombre de nouveaux supports de connaissance collaboratifs produits sur les objectifs prioritaires, la COVID-19 et les initiatives Sud-Sud. NR : 0 NC : 5 , dont le rapport national sur le développement humain Ind. 2.1.2 : nombre de solutions de financement innovantes pour la promotion des objectifs de développement durable ²⁰ NR : à confirmer NC : 4	réflexion, organismes des Nations Unies, organisations de la société civile, universités, organes conventionnels	
Ind. 2.2.1. Participation électorale ventilée par sexe, âge et groupes exclus NR : 65,99 %, 57 % femmes, 43 % hommes, 38 % moins de 35 ans NC : taux supérieur à la moyenne nationale de plus de 70 %, 60 % femmes, 50 % moins de 35 ans Ind. 2.2.2. Pourcentage de sièges occupés par des femmes dans les parlements nationaux et les administrations locales NR : 46 % ; NC : au moins 50 %	Source : rapports des commissions parlementaires, rapports parlementaires Fréquence de la collecte : trimestrielle Entités responsables : Commission électorale indépendante, PNUD	Produit 2.2. Les mécanismes et les institutions chargés de l'élaboration de la constitution, des élections et des questions parlementaires sont renforcés afin de promouvoir l'ouverture, la transparence et l'application du principe de responsabilité Ind. 2.2.1. Nombre d'organismes de gestion électorale dont la capacité d'organiser des élections crédibles et représentatives a été renforcée NR : 1 NC : 6 Ind. 2.2.2. Augmentation de la participation des femmes au processus électoral démocratique : a) Proportion de femmes inscrites sur les listes électorales ; b) Proportion de femmes dans les conseils locaux et les corps législatifs provinciaux et nationaux a) NR : 52 % NC : 55 % b) NR : 41 % NC : 50 % Ind. 2.2.3. Nombre d'organes constitutionnels dotés de mécanismes de participation citoyenne, notamment pour les femmes et d'autres groupes marginalisés NR : 4 NC : 10 Ind. 2.2.4. Nombre de mesures innovantes tenant compte des questions de genre introduites dans l'éducation	Commission électorale indépendante, Union africaine, Ministère de l'intérieur Forum des présidentes et présidents des organes législatifs Caucus multipartite des femmes	

¹⁹ Indice Ibrahim de la gouvernance en Afrique, facilité de faire des affaires, perception de la corruption, pauvreté multidimensionnelle, inégalité de genre, etc.

²⁰ Les sources de données recensent les besoins, les marchés et les tendances de l'innovation inclusive.

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données et fréquence de la collecte, et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (milliers de dollars)
		civique, les procédures de vote et les mécanismes de communication de l'information NR : 0 NC : 5		
Ind. 2.3.1. Proportion de la population dont la dernière expérience avec les services publics a été satisfaisante NR : 63 % ²¹ NC : hausse de 20 %	Source : Rapports d'étape sur les changements climatiques, rapports sur le développement humain ; rapports sur la gestion des risques de catastrophes et la réduction des risques, Indice Ibrahim de la gouvernance en Afrique Fréquence de la collecte : annuelle et biennale Entité responsable : PNUD	Produit 2.3 : Les capacités des principales institutions gouvernementales aux niveaux national et infranational sont renforcées afin de planifier des interventions et des services de haute qualité, inclusifs et innovants pour renforcer la démocratie Ind. 2.3.1. Nombre de mesures innovantes ou de solutions développées au niveau local repérées et testées en vue d'améliorer la prestation des services publics et d'atteindre les jeunes, les femmes et les personnes handicapées NR : 0 NC : 3 Ind. 2.3.2. Nombre de réformes juridiques, politiques et institutionnelles adoptées afin d'éliminer les obstacles structurels à l'autonomisation des femmes (réalisation 2.6.1.1 du plan stratégique) NR : 3 NC : 10 Ind. 2.3.3. Degré d'observation des normes déontologiques en matière d'administration publique et application du principe de responsabilité par les ministères [barème : 1 = faible (25 %) ; 2 = modéré (50 %) ; 3 = élevé (>75 %)] NR : 60 % NC : 75 % Ind. 2.3.4. Nombre d'entités du secteur public ou de départements ayant mis en place des systèmes de budgétisation tenant compte des questions de genre NR : 0 NC : 10 Ind. 2.3.5. Nombre d'entités du secteur privé ayant mis en œuvre le label égalité des sexes NR : 0 NC : 10 Ind. 2.3.6. Personnes handicapées engagées en vue d'intégrer le handicap dans les programmes du PNUD NR : 0 NC : 1	Département des femmes, de la jeunesse et des personnes en situation de handicap, Département de la planification, du suivi et de l'évaluation, Institut national de statistique sud-africain, Commission nationale de planification, Commission de la fonction publique, Département de l'enseignement supérieur, de la science et de la technologie Parlement Auditeur général Organismes des Nations Unies Administrations nationales, provinciales et municipales ; institutions relevant du chapitre 9, Commission électorale indépendante, Commission pour l'égalité des genres ; Département des femmes, de la jeunesse et des personnes en situation de handicap ; Département du développement social, organisations de la société civile	

²¹ Indice Ibrahim de la gouvernance en Afrique : Gestion publique <http://iiag.online/>.

²² Indice Ibrahim de la gouvernance en Afrique : Droits et participation <http://iiag.online/>.

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données et fréquence de la collecte, et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (milliers de dollars)
Ind. 2.4.1. Pourcentage de femmes et de filles âgées de 15 ans ou plus ayant vécu en couple victimes de violences physiques, sexuelles ou psychologiques infligées au cours des 12 mois précédents par leur partenaire actuel ou un ancien partenaire, par forme de violence et par âge NR : 23 %²³ NC : 11,5 % (réduction de moitié) Ind. 2.4.2. Indice Ibrahim de la gouvernance en Afrique : Parité Global : NR : 68/100 (2018) NC : >85 % Parité : NR : 71/100 (2018) NC : >85 % Ind. 2.2.9. Indice d'inégalité de genre NR : 0,389 (2017) NC : < 0,200	Source : Enquête sur les conditions de vie : statistiques sur les subventions sociales : Département du développement social, rapports sur le développement humain, rapports sur les questions de genre et le VIH, rapports sur les objectifs de développement durable, Indice Ibrahim de la gouvernance en Afrique, indice de perception de la corruption de Transparency International, enquêtes spéciales de perception Fréquence de la collecte : annuelle/biennale Entité responsable : Institut national de statistique sud-africain	Produit 2.4 : Des cadres d'action et mécanismes institutionnels sont mis en place aux niveaux national et infranational pour la gestion pacifique des conflits émergents et récurrents, des tensions et des niveaux croissants de violence de genre et de féminicide Ind. 2.4.1. Cadres en place pour prévenir la violence sexuelle et fondée sur le genre et le handicap et pour y faire face a) Politique et législation multisectorielles, NR : 1 NC : 3 b) Services multisectoriels, y compris les services judiciaires et de sécurité ; NR : 1 NC : 3 c) Plateformes de sensibilisation et de mobilisation de la société NR : Non NC : Oui		
Objectif du pays : Résilience face aux changements climatiques et gestion durable des ressources naturelles Réalisation 3 énoncée dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable faisant intervenir le PNUD : D'ici à 2025, l'Afrique du Sud aura amorcé une transition équitable pour devenir une société à faibles émissions de carbone, et les communautés vulnérables et marginalisées seront plus résilientes face aux effets néfastes des changements climatiques (accès à des solutions durables fondées sur la nature). Réalisation correspondante du plan stratégique (réalisation n° 3) : Renforcer la résilience face aux chocs et aux crises				
Ind. 3.1.1 : Part de l'énergie renouvelable dans la consommation finale d'énergie NR : 26,2 % NC : > 35 Ind. 3.1.2. Pourcentage des écosystèmes terrestres et d'eau douce qui sont bien	Source : Rapports annuels, plans et stratégies nationaux, règlements, normes, rapports commandés ; rapports sur les objectifs de développement durable, études de faisabilité, études socioéconomiques et d'experts du marché ;	Produit 3.1 : Des solutions sont adoptées pour assurer l'accès universel à des sources d'énergie non polluante, abordable et durable (réalisation 1.5.1 du plan stratégique) Ind. 3.1.1. Nombre de technologies d'énergie renouvelable et de solutions à haut rendement énergétique développées et appliquées pour accélérer l'adoption de ces solutions au	Ministères : Enseignement supérieur, science et technologie, Commerce et industrie, Jeunesse, Genre, Départements de l'énergie et de l'environnement, des forêts et de la pêche Development Bank of Southern	Ressources ordinaires : 1 086 Autres ressources : 45 000

²³ Rapport sur le développement humain 2019 : état de l'autonomisation des femmes en Afrique du Sud.

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données et fréquence de la collecte, et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (milliers de dollars)</i>
protégés (indicateur adapté à l'Afrique du Sud) NR : écosystèmes terrestres 28 %, écosystèmes d'eau douce 23 % NC : à confirmer	Plan de ressources intégré Fréquence de la collecte : annuelle Entités responsables : Départements de l'énergie, de l'environnement, du commerce et de l'industrie, de l'enseignement supérieur, de la science et de la technologie	niveau local (municipalités et ménages), 50 % des bénéficiaires étant des ménages dirigés par des femmes NR : 0 NC : 2 Ind. 3.1.2. Pourcentage de ménages (dirigés par des femmes, ruraux, urbains et périurbains) bénéficiant d'un accès à des sources d'énergie non polluante et abordable NR : 5 % NC : 10 % Produit 3.2 : Des solutions sont mises au point pour faciliter la gestion durable des ressources naturelles Ind. 3.2.1. Nombre de solutions fondées sur la nature qui contribuent à développer les moyens de subsistance durables, en particulier pour les femmes et les autres groupes vulnérables NR : 0 NC : 5 Ind. 3.2.2. Ressources naturelles gérées dans le cadre d'un régime d'utilisation durable, de conservation, d'accès aux ressources biologiques et de partage des bénéfices (zones protégées faisant l'objet de mesures d'amélioration de la gestion et d'utilisation durable) NR : 400 hectares NC : 480 hectares	Africa, services des eaux régionaux, partenaires nationaux, organisations non gouvernementales et de la société civile, secteur privé, groupes de réflexion	